

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°41/2024

OBJET : VOIRIE – RETROCESSION D'UN TERRAIN POUR LE PASSAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie pouvoir à ACHARD Laure, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, BARBE Sabrina, MINGORANCE Anita.

Mme Sylvie BARRE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réhabilitation d'une maison située impasse des Crêtes, un découpage de parcelle a été réalisé par GEOMETRI Selarl de géomètre-Expert afin de régulariser le tracé du chemin rural jusqu'à l'habitation, dans le but d'amener le réseau d'assainissement au droit de la parcelle.

Les parcelles concernées sont cadastrées ZO 59 appartenant à l'indivision CHAUDIER, ZO 14-112-113 appartenant à Mme DESMEURE et ZO 12 appartenant à la commune.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la délimitation des propriétés, tel que réalisée par GEOMETRI Selarl de géomètre-Expert,
- Charge Maître CROZAT Hervé, Notaire à St-Donat sur l'Herbasse de rédiger les actes administratifs nécessaires à cette régularisation,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le 22/10/2024
ID : 026-200056547-20241021-DE_2024_41-DE

